

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Métropole de Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la  
délibération **35**

Séance du 21 décembre 2023

Liste des délibérations publiée le 29 décembre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

**OBJET**

**8**

**Fonds d'Aide aux Jeunes  
(F.A.J.) 2023 :  
Renouvellement de la  
convention avec la Métropole  
de Lyon et de la convention  
de gestion la Mission Locale  
du Sud-Ouest Lyonnais  
(M.L.S.O.L.)**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE  
MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET,  
NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT,  
BARRIER, PONS (pouvoir à M. NOVENT à partir du rapport  
n° 7), FUSARI, FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS,  
ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-  
JOURNAL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS,  
LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, GUO, GILLET,  
MAMASSIAN, de PARDIEU,

Membres absents excusés : MM. JACOLIN (pouvoir à  
Mme MOUSSA), SCHMIDT (pouvoir à Mme MAMASSIAN).

Madame GIORDANO, Adjointe au Maire, rappelle qu'un Fonds Local Intercommunal d'Aide aux Jeunes est mis en place sur les communes d'Oullins, de Sainte-Foy-lès-Lyon, de Saint-Genis-Laval, de Pierre-Bénite, de la Mulatière, de Chaponost, de Vernaison, de Charly, de Vourles et de la Communauté de Communes du Pays Mornantais, en partenariat avec la Métropole de Lyon. Sur le territoire de ce fonds local, l'organisme gestionnaire est la Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais (M.L.S.O.L.).

Le bilan annuel 2022 de ce dispositif d'aide aux jeunes âgés de 16 à 25 ans qui connaissent des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle, précise que 30 jeunes fidésiens ont bénéficié d'aides pour un montant total de 3 720,58 €.

Pour l'année 2023, le co-financement du Fonds local avec la Métropole est de 2 010 € :  
1 005 € pour la Métropole et 1 005 € pour la commune.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- ACCEPTER :

- le conventionnement avec la Métropole de Lyon pour l'année 2023
- la gestion du Fonds par la Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais
- le versement de la participation 2023 à la M.L.S.O.L. soit 2 010€ (1 005 € part commune et 1 005 € part Métropole Lyon) étant précisé que la Métropole de Lyon procède au versement de sa participation sur le budget communal

- AUTORISER madame le maire à signer les conventions avec la Métropole et la M.L.S.O.L.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE :

- le conventionnement avec la Métropole de Lyon pour l'année 2023
- la gestion du Fonds par la Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais
- le versement de la participation 2023 à la M.L.S.O.L. soit 2 010€ (1 005 € part commune et 1 005 € part Métropole Lyon) étant précisé que la Métropole de Lyon procède au versement de sa participation sur le budget communal,

- AUTORISE madame le maire à signer les conventions avec la Métropole et la M.L.S.O.L.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : 2 conventions

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI